

Re-InVEST.be : Résumé et recommandations politiques

Au cours des 20 dernières années, malgré divers plans fédéraux et régionaux, la pauvreté en Belgique n'a que très peu diminué : elle est passée de 22,6 % en 2005 à 18,2 %¹ en 2024. Il est clair qu'une approche plus efficace est nécessaire : il faut passer de « l'aide à la survie » à « la sortie durable ». C'est ce défi qu'a relevé l'étude Re-InVEST.be. L'idée centrale est d'« **investir socialement** » de manière à sortir les gens de la pauvreté non seulement aujourd'hui, mais aussi l'année prochaine et les années suivantes, et même à éviter autant que possible qu'ils tombent dans la pauvreté. Dans cette perspective, l'étude se concentre sur trois domaines : la protection sociale, le logement et la santé.

Protection sociale

Contrairement aux analyses habituelles, l'étude ne s'est pas intéressée à l'effet de redistribution immédiat des prestations sociales, mais à leurs effets à plus long terme. Et il s'avère que

- **des prestations « décentes » n'empêchent pas les personnes de sortir de l'inactivité.** Au contraire, elles leur permettent de continuer à investir dans leur santé, leur formation, leur mobilité, leur connectivité, leurs enfants et un logement décent. Elles peuvent ainsi retrouver plus rapidement un emploi durable et sortir de la pauvreté.
- Malheureusement, **de nombreuses prestations en Belgique sont trop faibles, ce qui risque d'enfermer les gens dans une spirale négative.** Cela est particulièrement évident dans le cas des allocations d'aide sociale (soumises à un contrôle des revenus), telles que le revenu d'intégration sociale (RIS) et l'allocation de remplacement pour les personnes handicapées : ces allocataires courent un risque fortement accru d'endettement et de se retrouver piégés dans une situation de privation matérielle.
- L'étude a également abordé **l'érosion du droit à la protection sociale.** L'ancrage constitutionnel du droit à la protection sociale en 1994 reste un levier important pour la défense collective des droits. Pourtant, au cours des 15 dernières années, ce droit a été systématiquement érodé, à commencer par la limitation de l'accès aux régimes d'assurance sociale ordinaires. Bientôt, par exemple, plus de la moitié des chômeurs n'auront plus droit à des allocations de chômage.
- Cette sélectivité croissante explique au moins en partie **l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale** : en 2024, le nombre de bénéficiaires du « droit à l'intégration sociale » (RIS) s'élevait à 14,9 pour 1 000 habitants, contre 8,5 pour 1 000 en 2007. Pire encore, les **trous dans le dernier filet** de protection sociale sont énormes. Près d'un ménage sur deux (46 %) dont le revenu est inférieur au barème du RIS ne perçoit pas ce revenu d'intégration. De plus, tant dans le système de sécurité sociale classique que dans l'aide sociale, les conditions à remplir pour obtenir des prestations sont systématiquement durcies : pensez aux règles d'activation de plus en plus strictes pour les chômeurs et les bénéficiaires du RIS, et au nombre croissant de sanctions. On peut parfois se demander si l'équilibre entre les droits et les obligations n'est pas rompu, précisément pour les catégories les plus vulnérables.

Logement

L'étude Re-InVEST.be s'est penchée sur l'accès des personnes sans domicile fixe aux logements sociaux, l'impact de la pauvreté sur l'accessibilité financière et les conditions de logement, ainsi que la protection juridique des locataires et propriétaires vulnérables dans la pratique.

¹ Selon le critère européen AROPE : une combinaison d'indicateurs de pauvreté financière, d'inactivité et de privation matérielle.

- Jusqu'à présent, les sociétés de logement social ont en fait pratiquement fermé leurs portes aux **personnes sans chez-soi** : seules les agences immobilières sociales les ont accueillies. La question est maintenant de savoir si, en Flandre, la fusion des deux structures avec un quota de 20 % pour les attributions urgentes offrira une alternative réelle. En effet, les sociétés de logement social continuent de privilégier le critère du lien avec la commune locale, ce qui est souvent difficile à prouver pour les personnes sans chez-soi. La solution fondamentale « **Housing First** » reste également au stade des projets, alors qu'elle devrait être intégrée de manière structurelle et développée à plus grande échelle.
- Sans surprise, la pauvreté a un effet immédiat sur l'accessibilité financière du logement. L'effet négatif sur les conditions de logement se poursuit à partir de l'année suivante, comme un effet de second ordre, ce qui semble confirmer que **les difficultés financières empêchent les ménages de réaliser les investissements nécessaires dans la qualité du logement**, avec les risques que cela comporte pour leur santé et leur bien-être. Une protection sociale adéquate semble servir de tampon dans ce domaine.
- **La sécurité du logement** s'avère plus importante pour le bien-être des personnes que la propriété. C'est un argument supplémentaire pour continuer à éliminer l'effet Matthieu dans la politique du logement (qui subventionne principalement l'acquisition de propriétés). Il serait préférable de réorienter les ressources vers le **secteur locatif social et privé** (logements sociaux, fonds de garantie locative, allocations de loyer, allocations de rénovation pour les logements locatifs, etc.)
- En ce qui concerne la **protection juridique** des résidents vulnérables, il reste encore beaucoup à faire. La législation formelle peut encore être renforcée, par exemple pour lutter contre la discrimination sur le marché locatif, mais il y a surtout encore de la place pour **des « mécanismes de médiation collective »** (tels que p.ex. l'évaluation des loyers excessifs par la commission paritaire des loyers dans la Région bruxelloise).
- Il existe également des effets de rétroaction entre le logement et la protection sociale : un point sensible concerne le **cohabitation**, auquel les ménages à faibles revenus ont recours pour réduire leurs coûts. Paradoxalement, cela réduit parfois leurs revenus, lorsqu'ils se retrouvent dans le **statut de « cohabitants »**, même s'ils ne font que partager le logement. Surtout pour les allocations inférieures au seuil de pauvreté, il serait plus logique de ne pas appliquer ce statut de cohabitant, afin que la cohabitation devienne véritablement un moyen d'échapper à la pauvreté.

Santé

Les différences en matière d'« espérance de vie en bonne santé » entre le quartile le plus riche et le plus pauvre en Belgique dépassent 10 ans pour les deux sexes et se sont accrues au cours des 20 dernières années. Il est également frappant de constater que le fossé social est encore plus grand pour la santé mentale que pour la santé physique. C'est pourquoi l'étude Re-InVEST.be a accordé une attention particulière à la santé mentale, mais aussi – et surtout – aux déterminants socio-économiques de la santé.

- **Le fossé** (subjectif) entre riches et pauvres en **matière de santé** commence dès le jeune âge, mais **se creuse de manière cumulative tout au long du cycle de vie** pour atteindre son maximum vers l'âge de la retraite. Il est donc important de commencer à investir dans la prévention dès le jeune âge. Investir d'abord en ressources matérielles et humaines : éducation et accès au marché du travail, qualité des logements et capacité à épargner et à éviter les dettes, car ce sont les déterminants de la santé à long terme !
- Il est frappant de constater l'impact important du **logement abordable et de la qualité de l'habitat** sur la santé physique et mentale des personnes. Par exemple, les arriérés de

loyer sont source de stress et de maladie, tout comme un mauvais chauffage ou la chaleur extrême, les problèmes d'humidité, un environnement de vie dangereux et la pollution.

- La pauvreté est clairement une cause de **problèmes de santé mentale**. Il faut toutefois **se garder de « psychiatriser » la pauvreté**, c'est-à-dire d'inverser le lien de causalité, en recherchant la cause des problèmes dans un trouble psychique de l'individu plutôt que dans la pauvreté elle-même. Outre la lutte contre la pauvreté en tant que cause, il est important de rétablir l'autonomie de la personne concernée et d'investir dans des réseaux de soins de santé mentale de proximité. Même les associations locales de lutte contre la pauvreté semblent avoir un impact important sur le bien-être mental de leurs membres.